

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19 août 2021

Mobilisation des services de l'État pour lutter contre la propagation du COVID-19

Le comité stratégique de vaccination s'est réuni le mardi 17 août en présence des services de l'État, des élus intercommunaux et des parlementaires.

Lors de ce comité trois sujets clés ont été évoqué :

- La quasi totalité des personnes hospitalisées sont non vaccinées, il est donc nécessaire de renforcer la politique de vaccination pour éviter les formes graves de la COVID-19 et protéger le système de soins.
- La vaccination est l'élément central de la sortie de crise. Elle limite la transmission du virus, sans l'empêcher complètement et doit donc être accompagnée du respect des gestes barrières et du port du masque.
- Les jeunes sont aujourd'hui la catégorie de la population la moins vaccinée, et donc la plus susceptible de transmettre le virus. Une stratégie vaccinale sera donc mise en place à la rentrée, mais les parents peuvent d'ors et déjà faire vacciner leurs enfants en prenant rendez-vous sur www.sante.fr.

A également été mentionnée la dégradation des dernières données épidémiologiques et sanitaires du département de l'Isère. Elles sont, au mardi 17 août 2021, les suivantes :

- Taux d'incidence : 205,5/ 100 000 (vs 187,4 le 10 août)

- Taux de positivité : 3,7 % (vs 3,9 le 10 août)

- Indicateurs sanitaires :

Contact presse Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél: 04 76 60 48 05

Mél : pref-communication@isere.gouv.fr Twitter : @Prefet38



- o Nombre de personnes hospitalisées : 157 personnes (vs 137 le 10 août)
- Dont personnes en réanimation : 22 personnes (vs 20 le 10 août)
- Nombre de personnes décédées : 1795 personnes (1788 le 10 août)

<u>La vaccination</u> reste la principale mesure de freinage pour lutter contre la propagation de la COVID-19. C'est pourquoi, 17 des 19 centres de vaccination sont restés ouverts tout au long de l'été. Il reste des créneaux disponibles pour se faire vacciner même pendant la période estivale. L'effort doit se poursuivre et il sera poursuivi dans les 13 centres ouverts à la rentrée avec une cible prioritaire: les jeunes de plus de 12 ans.

Il est important de rappeler que la stratégie vaccinale mise en place doit nous permettre de remplir notamment deux objectifs de santé publique :

- 1. Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
- 2. Protéger les soignants et le système de soins

En effet, les vaccins permettent de prévenir, lors d'une contamination, le développement d'une forme grave de la maladie, et donc de protéger celles et ceux qui sont les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder. On constate ainsi que presque toutes les personnes hospitalisées ou en réanimation ne sont pas vaccinées.

Bien que la vaccination n'empêche pas d'attraper la COVID-19, elle a également un effet significatif sur la transmission du virus. La vaccination joue donc un rôle majeur dans la diminution de la vitesse de propagation des dernières mutations du virus.

Se faire vacciner reste donc aujourd'hui la priorité pour se protéger soi-même, protéger les plus fragiles et se retrouver. Et ce, même si l'on est jeune et en bonne santé. Car, ne l'oublions pas, on peut être porteur du virus, sans le savoir.

Par conséquent, depuis le 17 août 2021, l'obligation d'un passe sanitaire a été élargie aux centres commerciaux de plus de 20 000m2 en Isère. La bonne application du passe sanitaire dans les lieux où il est obligatoire sera régulièrement contrôlée par les forces de l'ordre. Celles-ci seront aussi aux côtés des acteurs de la vaccination, comme de ceux qui contrôlent le passe sanitaire, afin d'accompagner leurs actions dans de bonnes conditions.

Contact presse Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél: 04 76 60 48 05

Mél : pref-communication@isere.gouv.fr Twitter : @Prefet38



Néanmoins, en l'absence de risque zéro, il demeure primordial, même pour les personnes vaccinées de continuer à respecter les gestes et mesures barrières.

A donc également été rétabli le port du masque dans certains lieux (cf communiqué de presse du 15 août 2021). Le port du masque est notamment obligatoire dans les établissements recevant du public, même ceux qui nécessitent un passe sanitaire.

La Préfecture de l'Isère tient à remercier sincèrement l'ensemble des acteurs qui sont mobilisés et qui le restent au cœur des vacances estivales.

Contact presse Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél: 04 76 60 48 05

Mél : pref-communication@isere.gouv.fr Twitter : @Prefet38 12, Place de Verdun 38000 Grenoble Cedex 01